

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 19 mars 2013

L'an deux mil treize, le 19 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 15 mars 2013 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur THOMAS, Maire.

Etaient présents : M. THOMAS, Mme METZ, Mme RABAH, MM. BRIMONT, EUZET, GUILLOU, PINET, ZIEMINSKI

Pouvoir : M. AUDIGNON à M. PINET

Absents : MM. BARBER, PIEKARSKI

Secrétaire de séance : Madame METZ

Monsieur le Maire donne lecture du conseil municipal du 13 novembre 2012.

Après lecture du compte rendu du précédent conseil municipal, celui-ci est approuvé et signé par l'assemblée à l'unanimité.

Ordre du jour :

1 - Délibération pour le vote des 4 taxes

Délibération 1 -2013

Le Maire informe que les membres de la commission des finances ont travaillé sur la préparation du budget et le calcul des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013.

La proposition suivante est soumise au vote :

	Taux d'imposition 2012 Commune + Département	Taux d'imposition 2013 Commune + Département soumis au vote
Taxe d'habitation	11,78	11,99
Taxe foncière (bâti)	12,30	12,52
Taxe foncière (non bâti)	24,30	24,74
CFE	15,55	15,83

Soit un coefficient de variation proportionnelle de 1,7998% pour un produit attendu de 380 198€, auquel il faut déduire le montant de 139 464€ représentant le FNGIR qui sera reversé à la Préfecture de l'Oise.

Nombre de votants 9 dont 1 pouvoir : 8 pour 1 contre

2 – Budget primitif de la Commune

Délibération 2 -2013

Fonctionnement

Dépenses 1 158 353,27 €
Recettes 1 158 353,27 €
Equilibre des recettes et dépenses

Investissement

Dépenses 498 738,42 €
Recettes 498 738,42 €
Equilibre des recettes et dépenses

Nombre de votants 9 dont 1 pouvoir : 9 pour

3 – Affectation du résultat 2012 (1068) Commune

Délibération 3 – 2013

Compte-tenu qu'un virement de la section de fonctionnement-dépenses (023) vers la section d'investissement recettes (021), pour un montant de 440.000,00€ couvre les besoins pour la gestion 2013, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation au 1068.

Nombre de votants 9 dont 1 pouvoir : 9 pour

4 – Budget primitif Eau-Assainissement

Délibération 4 -2013

Exploitation

Dépenses 287 354,64 €
Recettes 287 354,64 €
Equilibre des recettes et dépenses

Investissement

Dépenses 272 890,09 €
Recettes 272 890,09 €
Equilibre des recettes et dépenses

Nombre de votants 9 dont 2 pouvoirs : 9 pour

5 – Affectation du résultat 2012 (1068) Eau-Assainissement

Délibération 5 – 2013

Il est nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2012 pour équilibrer le budget primitif 2013 en section d'investissement au compte 1068 à savoir : **21.536,03**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que la société Amodiag a été retenue pour la maîtrise d'œuvre de la station d'épuration.

– Subventions 2013

Délibération 6 -2013

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
Aide à Domicile en Milieu Rural	200,00 €
Amicale des Pompiers	100,00 €
Anciens combattants d'Ermenonville	100,00 €
Association Gym confort bien être	450,00 €
Association TGV NORD	174,00 €
Comité des fêtes LOISY'R	600,00 €
Coopérative scolaire	550,00 €
Croix Rouge	100,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
MOAT	749,28 €
SACPA (fourrière animale)	972,89 €
Souvenir français	80,00 €
Tennis de table de Ver sur Launette	450,00 €

Nombre de votants 9 dont 1 pouvoir : 8 pour 1 contre

7 – Rythmes scolaires

Délibération 7 -2013

Après plusieurs réunions concernant la réforme des rythmes scolaires, Monsieur le Maire propose de reporter à la rentrée scolaire 2014/2015 l'application de la réforme.

Nombre de votants : 9 dont 1 pouvoir - 9 pour

8 - MOAT

Après débat de l'ensemble des membres du conseil concernant la MOAT, il est décidé de reporter le vote à une prochaine réunion du conseil municipal afin d'approfondir le dossier.

9 – Annulation de la délibération concernant l'augmentation du prix de l'eau

Délibération 8 -2013

Lors de la réunion du conseil municipal du 25 octobre 2012, une délibération concernant l'augmentation du prix de l'eau avait été adoptée. Il s'avère que la répartition était erronée. Il y a donc lieu d'annuler cette délibération (n° 31.2012) et de proposer l'adoption d'une nouvelle délibération avec une nouvelle répartition.

Nombre de votants : 9 dont 1 pouvoir – 9 pour

10 – Nouvelle délibération pour l'augmentation du prix de l'eau

Délibération 9 -2013

Pour les raisons invoquées ci-dessus, le conseil municipal doit se prononcer sur une nouvelle répartition de la surtaxe communale. Les montants proposés sont : 0,7561€/m³ pour l'eau et 0,5991€/m³ pour l'assainissement.

Nombre de votants : 9 dont 1 pouvoir – 9 pour

QUESTIONS DIVERSES

Travaux au cimetière :

Délibération 10 - 2013

Dans l'extrémité droite du cimetière, parallèlement à la rue Hubert Vaillant, il a été constaté un affaissement risquant de devenir dangereux. Par conséquent trois devis ont été présentés en cours de réunion, à savoir :

- Entreprise COLAS	7.376,33€
- SARL Dupré	8.025,16€
- Entreprise SALENCY	6.338,80€

Les 3 montants sont exprimés TTC.

Après avoir examiné les prestations proposées, le conseil municipal décide de confier les travaux à l'entreprise SALENCY par 9 voix dont 1 pouvoir.

Sécurité :

Suite à la réception du courrier d'un administré de Loisy en Mairie, à propos de la vitesse excessive dans la rue Gérard de Nerval, l'ensemble des conseillers municipaux après concertation, décident qu'une réunion spécifique sera organisée sur les problèmes de sécurité de Ver-sur-Launette et son hameau de Loisy.

Fibre optique :

M. le Maire informe le conseil municipal qu'après réunions avec le conseil général de l'Oise à propos de l'installation de la fibre optique pour l'internet très haut débit, la commune devra participer à hauteur d'environ 370€/foyer pour cette nouvelle installation.

Délibération 11 - 2013

Nombre de votants : 9 dont 1 pouvoir – 9 pour